



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Compte-rendu Assemblée générale du 12 mars 2005

Rapport moral :

Lors de cette assemblée, de nombreuses questions ont été posées autant sur le travail accompli que sur les retours concernant le travail qui a été effectué. Chaque salarié a fait un bilan de son travail sur 2004.

Postes Directeur et campagne Incinération :

Pierre-Emmanuel Neurohr, qui occupait ce poste depuis la création du Cniid a démissionné en novembre 2004. Ce poste est maintenant occupé par Jocelyn Peyret qui était le Président du Cniid. N'étant pas en poste depuis très longtemps, il a fait une présentation du travail qu'avait commencé Pierre-Emmanuel sur l'incinération et qu'il compte poursuivre.

Ainsi, une convention de travail avec le WWF concernant le plan départemental d'élimination des déchets dans les Bouches-du-Rhône a été signée. Son but est d'éviter la construction d'un méga incinérateur dans le département. Depuis sa prise de poste, Jocelyn a commencé à développer les alternatives à l'incinération, de plus en plus de demandes arrivent. Depuis quelques semaines, il commence à faire des conférences publiques et a beaucoup de demandes pour les mois à venir.

Pour le côté Directeur, il essaie d'approcher de nouvelles fondations mais cela ne donne rien car il existe très peu de fondations en France et les étrangères ne financent que très peu d'associations hors de leur frontière. A suivre.

Poste campagne Réseaux associatifs :

L'année 2004 a été fructueuse pour la coordination puisque grâce au travail réalisé nous sommes passés de 230 à 270 associations membres. Une action contre les publicités dans les boîtes aux lettres a été co-organisée avec RAP (Résistance à l'agression publicitaire) et la Brigade anti-pub. Cette action, qui s'est déroulée fin décembre, a eu un bon retour médiatique et une autre action est prévue pour le 11 juin 2005. Un rendez-vous avec le ministère de l'écologie va être pris pour communiquer nos observations et demandes concernant la publicité dans les boîtes aux lettres.

Poste campagne Production propre :

En juin 2004 l'organisation de l'action « Dégage l'emballage II » a permis une médiatisation de la campagne production propre/réduction à la source grâce à laquelle Florence a réussi à faire passer son message. Une cinquantaine de groupes ont participé à travers la France à cette journée d'action.



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Pour 2005 elle va rassembler autour d'une table les acteurs de l'emballage et les associations militantes (Les amis de la Terre, Greenpeace, FNE, ...). Une autre action est prévue pour cette année. Elle continuera de participer aux réunions du ministère de l'écologie sur la révision de la loi des déchets ou lors de groupes de travail.

Poste administration et finances :

En plus de son poste administratif, (secrétariat, comptabilité, gestion courrier, gestion adhérents...) elle a commencé la mise à jour de l'annuaire de la coordination et travaille à une présentation plus lisible et plus attrayante.

En 2005 elle va essayer de développer la présence du Cniid lors de salons, continuer de dynamiser les bénévoles et se rendre sur le terrain pour mieux se rendre compte du travail mené et des alternatives développées.

Poste campagne D'abord ne pas nuire :

Aurélie Gigandet (Gauthier avant mariage) était absente pour congés maternité.

Suite à ces présentations et après avoir répondu aux questions des adhérents nous sommes passées au bilan financier.

Rapport financier :

L'adhésion par prélèvement automatique a connu une forte augmentation alors que les adhésions par chèque ont stagné. L'envolée des prélèvements automatiques s'explique par les encarts qui ont été fait avec différentes revues au cours de l'année. Les montants des adhésions n'ont pas changé. L'année 2004 est équilibrée, nous finissons l'année sans aucune dette et avec un « bénéfice » de 3 847 euros.

En 2005 le financement d'un poste emploi jeunes arrive à terme, il faudra donc augmenter nos revenus en trouvant de nouveaux adhérents ou de nouvelles fondations.

En ce début d'année nous avons testé la vente de livres par correspondance, les retours sont très encourageants et d'ici la rentrée nous proposerons également une vidéo sur les alternatives à l'incinération.

La Présidente

Claude-Noëlle Pickmann



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Réel 2004 : (en euros)

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT
Cnasea	57 974	Charges de personnel	155 162
Fondations		Fournitures de bureau	6 361
- Kapor	8 154	Maintenance	5 860
- Pour une Terre Humaine	5 000	Honoraires	11 931
- Fact	16 786	Assurance	659
- Goldsmith	30 000	Locations immobilières	20 398
- WWF	7 500	Documentations	4 593
- Bio Jours	4 000	Frais postaux et de télécom	23 414
		Frais bancaires	5 263
Adhésions chèque (1)	33 511	Impressions	14 499
Prélèvement automatique (2)	113 276	Déplacements	11 862
		Réceptions	3 467
Réfacturations	2 419	Divers (cotisation, etc...)	743
		Amortissements	5 542
Produits exceptionnels	8	Charges exceptionnelles	5 029
TOTAL	278 629	TOTAL	274 782
RESULTAT	+ 3 847		

(1) Le montant des adhésions par chèque est de 36, 84 ou 240 euros. Il arrive que des adhérents effectuent un don d'un montant supérieur et vice-versa.

(2) Le montant des prélèvements automatiques est de 2, 3, 7 ou 20 euros par mois pour la majorité.



Centre national d'information indépendante sur les déchets

Prévisionnel 2005 : (en euros)

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT
Cnasea	33 175	Charges de personnel	161 280
Fondations	78 585	Fournitures de bureau	6 679
Adhésions chèques (1)	36 862	Maintenance	6 153
Prélèvements automatiques (2)	135 931	Honoraires	12 528
		Assurance	692
		Locations immobilières	21 214
		Documentations	4 823
		Frais postaux et de télécom	24 585
		Frais bancaires	5 526
		Impressions	15 224
		Déplacements	12 455
		Réceptions	3 640
		Divers	780
		Amortissements	5 819
TOTAL	284 553	TOTAL	281 397
Résultat	+ 3 156		

(1) Le montant des adhésions par chèque est de 36, 84 ou 240 euros. Il arrive que des adhérents effectuent un don d'un montant supérieur et vice-versa.

(2) Le montant des prélèvements automatiques est de 2, 3, 7 ou 20 euros par mois pour la majorité.